Associations et entreprises, partenaires de COOPÉRATION INTERNATIONALE

GUIDE & PRATIQUES INSPIRANTES
EN PAYS DE LA LOIRE

PAYS DE LA LOIRE
COOPÉRATION
INTERNATIONALE

SOMMAIRE

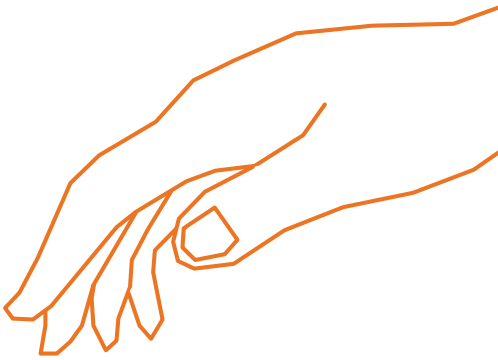

3 Éditorial

4 Panorama des **ACTEURS** en **PAYS DE LA LOIRE**

6 Profil des **ENTREPRISES ENGAGÉES**

8 Les **PREMIÈRES ÉTAPES** de la **COOPÉRATION**

10 **PRATIQUES INSPIRANTES**

14 Des **PARTENARIATS** à **IMPACTS POSITIFS**

15 **MÉTHODOLOGIE** et **REMERCIEMENTS**

16 Un **RÉSEAU** qui **FACILITE** l'émergence de **PARTENARIATS** multi-acteurs

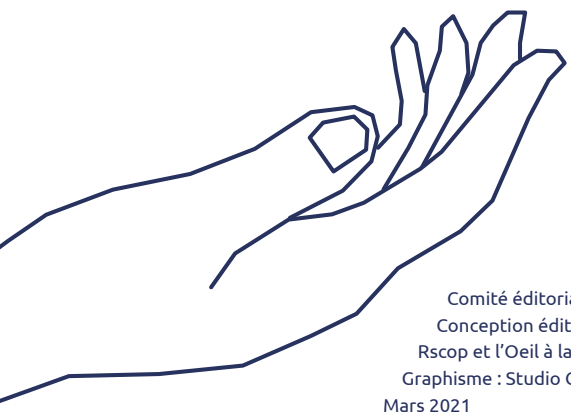

Comité éditorial : Mathilde Beziau, Marion Prudhomme
Conception éditoriale et rédaction :
Rscop et l'Oeil à la Page / l'Ouvre-Boîtes 44
Graphisme : Studio Carré Vert / l'Ouvre-Boîtes 44
Mars 2021

ÉDITORIAL

L'Agenda 2030 des Nations Unies fixe 17 objectifs de développement durable communs à tous les acteurs : gouvernements, institutions, société civile, entreprises. Ce programme pose les alliances multi-acteurs comme une condition d'atteinte des objectifs de développement durable.

En réalité, les associations et les entreprises ont encore du mal à se rejoindre dans des dynamiques de coopération internationale. Les ponts entre ces acteurs relèvent souvent du mécénat, alors que d'autres voies restent à explorer.

C'est le défi que souhaite relever le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale : créer entre associations et entreprises une communauté d'intérêts, qui leur permettra de rassembler leurs énergies pour la réalisation de projets utiles et ambitieux au profit d'un développement économique et social harmonieux pour tous.

Basé sur l'expérience d'une vingtaine d'entreprises et d'associations des Pays de la Loire, ce guide partage une méthode et des pratiques inspirantes pour le développement d'alliances pluri-acteurs durables en faveur de la coopération internationale.

Nous espérons que ce guide permettra à de nouveaux acteurs d'imaginer des partenariats de coopération internationale, un cadre fécond qui offre à chaque partie prenante des modalités innovantes pour accomplir sa mission de manière pleinement responsable.

Daniel Laidin, président
Pays de la Loire Coopération Internationale

PANORAMA DES **ACTEURS** EN **PAYS DE LA LOIRE**

IMPLANTATIONS PAR DÉPARTEMENT

ENTREPRISES
Source : INSEE-CLAP 2014 – total de 320 320 entreprises, dont 222 124 sans salariés et 98 196 avec salariés

ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
Source non exhaustive : base de données Pays de la Loire Coopération Internationale – 199 associations

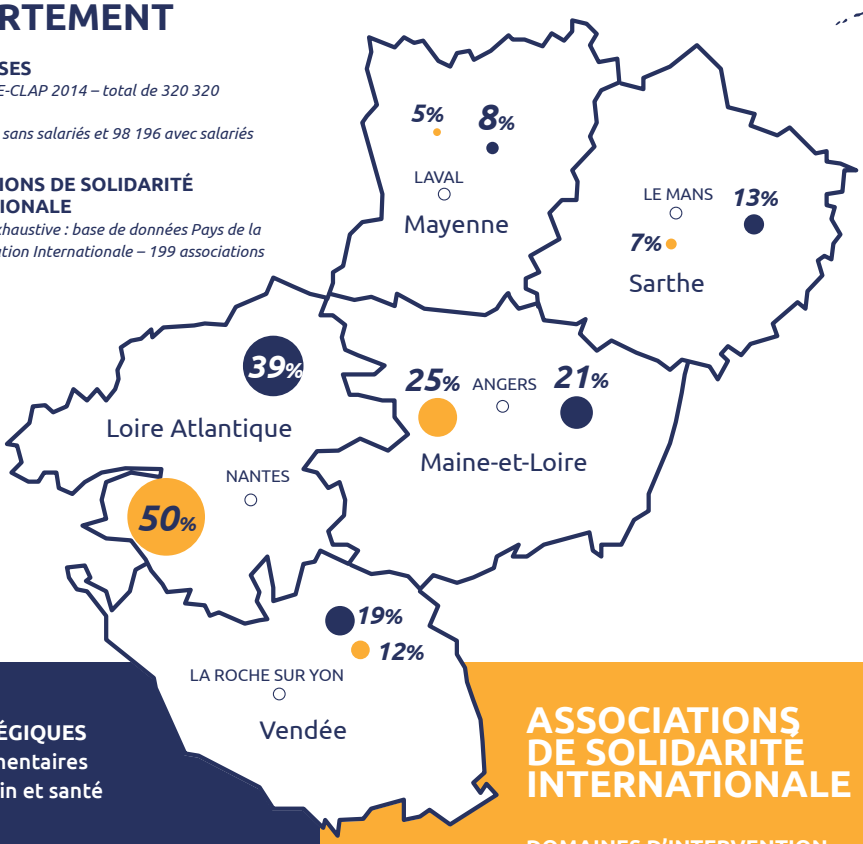

8 FILIÈRES STRATÉGIQUES
industries agroalimentaires
thérapies de demain et santé
végétal
numérique
électronique
robotique
navale / nautique
aéronautique

Source : chiffres clés CCI PDL

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Source : INSEE-CLAP 2014

ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DOMAINES D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS

éducation – enseignement – sport
éducation citoyenneté mondiale – mobilité – volontariat
action sociale – migrations
santé – urgence
culture et patrimoine
agriculture – souveraineté alimentaire
eau et assainissement
croissance économique – emploi – tourisme
biodiversité – énergie – environnement
appui aux acteurs français
droits humains et justice
gouvernance – habitat – territoire

ZONES D'INTERVENTION À L'INTERNATIONAL

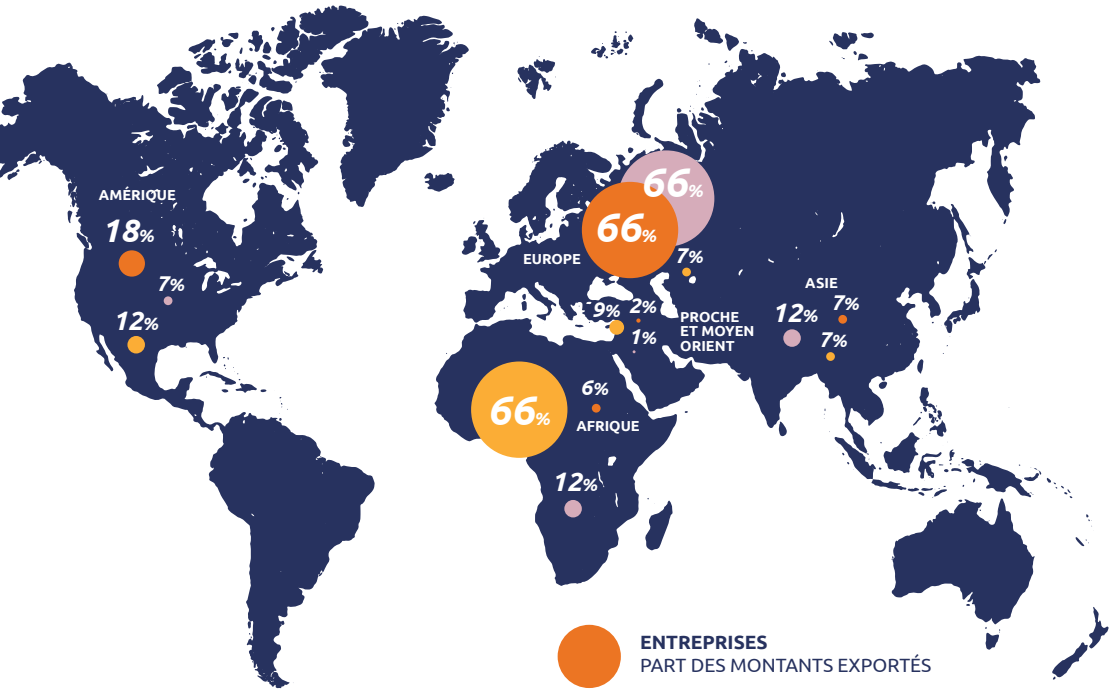

ENTREPRISES
PART DES MONTANTS EXPORTÉS

ENTREPRISES
PART DES MONTANTS IMPORTÉS

Source : Observatoire régional économique et social – données 2018

ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Source non exhaustive : base de données Pays de la Loire Coopération Internationale – 199 associations

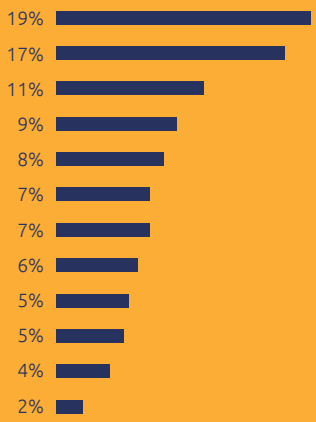

PARTENARIATS ENTREPRISES / ASSOCIATIONS

Source pour cette partie : Étude Comisis, mai 2016 pour l'Observatoire des partenariats du RAMEAU sur les fragilités et la co-construction en Pays de la Loire.

La région Pays de la Loire est en avance sur la capacité à mobiliser les acteurs du territoire dans des partenariats en faveur de l'intérêt général, y compris de solidarité internationale.

Part des entreprises en partenariat avec des structures d'intérêt général (insertion professionnelle, handicap, éducation, culture, action sociale, sport, solidarité internationale...)

PAYS DE LA LOIRE **43%** FRANCE **37%**

Part des entreprises ayant un partenariat dans le domaine de la solidarité internationale parmi l'ensemble de leurs partenariats

PAYS DE LA LOIRE **31%** FRANCE **25%**

PROFIL DES **ENTREPRISES ENGAGÉES**

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES ENTREPRISES QUI SE LANCENT DANS DES PARTENARIATS MULTI-ACTEURS À L'INTERNATIONAL ? QUELS SONT LEURS LEVIERS ET LEURS FREINS ?

Passeport pour l'international

Les entreprises des Pays de la Loire qui ont mené des projets à l'international en partenariat avec des associations partagent pour la plupart trois caractéristiques.

L'implication personnelle du ou de la dirigeant·e de l'entreprise

« Une histoire d'hommes et de femmes », c'est ainsi qu'est souvent présentée l'origine du partenariat développé par l'entreprise à l'international. Ce lien est né ou s'est entretenu par les valeurs du ou de la dirigeant•e, sa sensibilité à la solidarité internationale, son appartenance à la diaspora ou une expérience passée à l'étranger.

Une entreprise qui développe une réflexion sociétale

Quand l'entreprise fournit des biens et services qui donnent accès aux services essentiels (eau, électricité…), l'engagement sociétal est déjà au cœur de son projet. D'autres entreprises s'engagent à travers une démarche de responsabilité sociétale (RSE). Dans tous les cas, elles partagent déjà une sensibilité voire un engagement avec leurs parties prenantes. Il s'agit d'entreprises ayant une vision globale et sachant se penser comme actrices d'un système structuré par les grands réseaux (énergie, eau, communication, transports…).

Une entreprise impliquée dans les réseaux d'acteurs locaux

L'implication de l'entreprise auprès des autres acteurs de son territoire est un facteur favorisant la mise en place de projets partenariaux. chambres consulaires, chambre régionale d'économie sociale et solidaire, réseaux d'acteurs, clubs sont les lieux où se tissent les premiers liens de la coopération. Les collectivités territoriales peuvent avoir une influence marquée dans le cadre de leur politique de coopération décentralisée. A travers l'exercice de leur compétence de développement économique, les régions sont un acteur clé pour l'émergence des projets.

Quelles motivations à construire des partenariats ?

Consolider son modèle économique et s'adapter à son environnement

Les partenariats multi-acteurs peuvent avoir des motivations économiques directes pour toutes les parties. Pour les entreprises, il s'agit souvent de développer de nouveaux débouchés commerciaux (export) ou de sécuriser les approvisionnements (import). Quand le partenariat contribue au renforcement de capacités des acteurs économiques et de la société civile au Sud, il amène en cascade la stabilité et la sécurité du marché. Dans les programmes de mécénat, les entreprises obtiennent aussi des avantages fiscaux.

Répondre à des enjeux globaux et partager la valeur créée

Le caractère multi-acteurs des projets internationaux est une garantie que les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux seront pris en compte, ici et là-bas. *« Dès le départ, nous avons souhaité que l'activité de N'go Shoes bénéficie aux*

différentes parties prenantes : les artisans accompagnés dans une logique de commerce équitable, mais plus globalement, la société vietnamienne, en soutenant des actions de développement local. »

Le partenariat aide l'entreprise à mieux comprendre et limiter les impacts négatifs de ses décisions sur les acteurs du Sud. Elle s'assure ainsi de mener une démarche responsable et de contribuer aux objectifs de développement durable.
Pour certaines entreprises, il s'agit plutôt de partager une raison d'être avec les acteurs du Sud.
« Ce que nous voulons partager avec les paludiers du Sénégal, c'est la possibilité de vivre dignement de son travail, d'un métier de passion, en défendant ses traditions et préservant le territoire. »
(La coopérative Les Salines de Guérande)

Cultiver sa réputation

Qu'il s'agisse de sécuriser son image de marque auprès de la clientèle ou de valoriser son image employeur pour recruter et fidéliser des salariés, l'entreprise est soucieuse d'aligner ses pratiques avec sa promesse éthique. En effet, les consommateurs accordent une importance grandissante aux impacts environnementaux et sociaux de leurs achats. Pour les salariés en quête de sens, le partenariat à l'international représente un enjeu d'attractivité et de valorisation des talents.

Les freins au développement de partenariats

Plusieurs freins doivent être levés pour permettre le déploiement d'une démarche de coopération entre acteurs économiques et associations de solidarité internationale.

Une méconnaissance réciproque entre associations et entreprises

Associations de solidarité internationale et acteurs économiques se connaissent mal, ce qui laisse place à des préjugés pouvant entrainer un climat de suspicion réciproque.

Connaissant mal l'étendue des compétences et des champs d'intervention des autres acteurs (notamment les associations), les entreprises peuvent douter de leur professionnalisme. Cette appréhension est exprimée en particulier pour les projets à forte dimension technique. Les projets partenariaux cristallisent ainsi des craintes quant à la maîtrise des coûts, à la fuite d'informations ou à la perte de réputation.
Les associations doutent parfois de la sincérité des entreprises s'engageant dans une démarche de coopération internationale. Elles craignent alors une perte de crédibilité et une possible instrumentalisation par une entreprise qui s'avérerait faire du *green* ou du *social washing*. Les associations peuvent craindre aussi de se trouver en conflit d'intérêt. Enfin, plus simplement, elles peuvent aussi ne pas savoir vers quel interlocuteur de l'entreprise se tourner.

La gestion des temps

La question du temps se pose de plusieurs façons. C'est d'abord celle du temps limité que les entreprises peuvent dédier à de tels engagements, alors même que la multiplication des interlocuteurs et des réseaux peut être chronophage. C'est aussi celle de la durée : les projets partenariaux avec les associations, les acteurs publics et de la recherche se déroulent souvent dans le temps long. Durant ce temps, les interlocuteurs peuvent changer, ce qui perturbe la construction du rapport de confiance.

La complexité du financement des projets multi-acteurs

Pour valoriser l'investissement en temps de chaque partie, des financements sont ouverts aux associations et aux entreprises. Selon le type de partenariat, il existe plusieurs points d'entrée : aide publique au développement (plus accessibles aux associations), financement de l'innovation ou aides à l'export (plus accessibles aux entreprises). Les co-financements restent des dispositifs complexes largement méconnus.

LES **PREMIÈRES ÉTAPES** DE LA **COOPÉRATION**

CONSTRUIRE UN RAPPORT DE CONFIANCE, C'EST PRENDRE LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR POSER LES JALONS DE LA COOPÉRATION, AU TRAVERS DE 5 ÉTAPES CLÉS.

Identifier les partenaires

Les réseaux permettent aux acteurs associatifs et économiques de découvrir leurs compétences et expertises respectives. Lors d'une recherche active de partenaire, il est nécessaire d'identifier au préalable :

- les expertises et compétences requises par le projet
- la zone géographique d'intervention, ainsi que ses caractéristiques (territoire urbain ou rural, infrastructures de transport nécessaires...)
- le type de partenariat souhaité : mécénat financier ou de compétence, don de biens ou services, apport d'expertise, appui logistique...

Exposer ses motivations et apprendre à se connaître

Une fois identifiés le ou les possibles partenaires, il faut prévoir un temps d'interconnaissance : clarifier et assimiler les compétences et savoir-faire de chacun, vérifier l'existence de valeurs partagées, identifier les interlocuteurs ici et là-bas.

« Pour mettre en place conjointement la filière de soja bio au Burkina Faso, la coopérative Terrena et l'association Afdi ont dès le départ impliqué leur partenaire burkinabé, la coopérative COBSAC. »

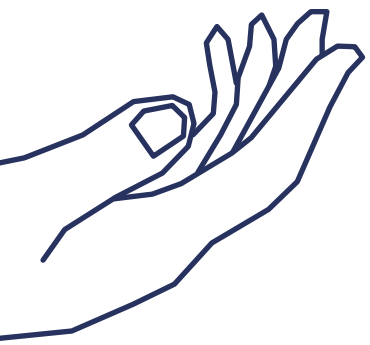

L'association de solidarité internationale et l'acteur économique doivent prendre le temps de bien clarifier leurs motivations respectives à nouer le partenariat et mettre en évidence les valeurs partagées. Chacun doit aussi s'attacher à définir ses attentes, notamment de retour sur investissement.

Le mécénat (financier, matériel, de compétences) peut être une première étape au service d'un futur partenariat plus structurant.

« Après avoir créé l'association Univers-Sel, la coopérative Les Salines de Guérande s'est pendant plusieurs années impliquée comme mécène (locaux, soutien financier, mécénat de compétences…) Le développement d'une stratégie commerciale commune sur la gamme de produits Paludiers du Monde n'est venu qu'ensuite. »

Poser et partager le cadre

Pour construire un partenariat équilibré au bénéfice de tous, il s'agit ensuite d'établir le cadre du projet partenarial en y explicitant le rôle de chacun dans le projet envisagé.
« Pour encadrer leur partenariat, l'association Univers-Sel et la coopérative Les Salines de Guérande ont co-rédigé une charte, un texte qui reste, après le départ des initiateurs du partenariat, qui définit une éthique commune et formalise la place de chacun et la place du partenariat dans le projet de chacun. »

Ce cadre posé entre partenaires doit être validé en interne et explicité en externe : les parties prenantes de l'entreprise comme de l'association doivent être informées sur le projet pour susciter les meilleures implications, sans négliger la vision des acteurs du Sud dans la réflexion initiale.

Programmer le suivi dans le temps

Délimiter le cadre temporel du projet implique de faire converger les contraintes de temporalité propres aux acteurs économiques et aux associations. Pour entretenir le rapport de confiance, il importe de faire régulièrement le bilan du partenariat, sans passer sous silence les difficultés rencontrées et l'exploration de pistes d'amélioration.

« Un projet partenarial de coopération internationale, c'est la conjonction des intérêts individuels des partenaires et d'un intérêt collectif à contribuer au développement là-bas. »

Envisager tous les impacts

Il s'agit d'anticiper les effets attendus et potentiels du projet, les opportunités comme les risques.

Quels effets chaque partenaire attend-il du projet pour lui-même ?
- retombées commerciales
- renforcement du modèle économique
- notoriété ou image de marque
- sécurisation éthique et qualitative de la production
- montée en compétences
- motivation des collaborateurs
- nouvelle implantation
- changements de pratiques
- évolution vers un modèle de développement durable (économie circulaire, sauvegarde de ressources...)

Quels risques peuvent être envisagés ?
- obstacles culturels, administratifs, politiques compliquant la réalisation du projet
- effets de concurrence entre acteurs quand les champs d'expertise sont proches
- risque financier à court terme (avant les retombées commerciales), en particulier si l'investissement initial n'est pas accessible à des financements extérieurs, qui sont plus ou moins adaptés aux attelages pluri-acteurs
- effets sur l'écosystème environnemental et économique local dans le pays tiers : à court terme, à long terme, au moment du retrait des acteurs français (anticipé ou à terme)
- effets d'exclusion des usagers vulnérables en cas d'augmentation du coût de services essentiels

Quels effets le projet partenarial peut-il avoir sur le projet de chacun des acteurs ?
- si le partenariat se renforce, le partenaire peut devenir une partie prenante majeure pour l'entreprise, y compris dans la gouvernance
- risque de débat clivant en interne au sein de l'entreprise, de l'association ou chez les acteurs du Sud

PRATIQUES INSPIRANTES

LORSQUE LE CADRE DU PARTENARIAT EST POSÉ, SOUS QUELLE FORME SE CONCRÉTISE LA CONVERGENCE ENTRE L'EXPERTISE DE L'ASSOCIATION ET LA MOTIVATION DE L'ENTREPRISE ? DANS LE CADRE DU PARTENARIAT, LA RICHESSE DES APPORTS DES ASSOCIATIONS VERS LES ENTREPRISES RECOUVRE DE MULTIPLES FORMES.

PRATIQUES INSPIRANTES pour l'export vers le Sud

Lorsque l'entreprise souhaite développer son activité vers les marchés du Sud, l'association peut faciliter l'implantation en partageant son expertise du terrain dans tous les domaines.

Partenariats étudiés

Entreprise // Association		
LIBRE ENERGIE	OXFAM	installation de générateurs autonomes solaires dans des régions isolées
FONTO DE VIVO	MÉDECINS DU MONDE	distribution de filtres à eau familiaux
LE RELAIS	CARITAS	vente de textile de seconde main
ABUCAM	ASSOCIATION PAYS DE LOIRE CAMEROUN	fourniture de matériel (fournitures, véhicules)
EDENMAP	MAKE SENSE	service d'adressage en agglomération comme en habitat informel et rural
TALPA	ASSOCIATION DOMPIERROISE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX	aménagement et valorisation écologique et économique
HACSÉ	FONDEM	électrification et accès à l'eau potable
SCE	EAU ET VIE	gestion des déchets

La veille sur le contexte local

L'association apporte à l'entreprise sa connaissance du contexte institutionnel, juridique et commercial du pays ciblé : droit des douanes, conditions de contractualisation, sécurisation du transit de devises, organisation administrative, normes, assurances… Elle partage aussi sa connaissance de la culture locale et des normes sociales, ainsi que sa veille sur les risques sanitaires ou géopolitiques.

« L'Association dompierroise pour les échanges internationaux nous a éclairés sur la place de la femme dans la société tunisienne. »

« Au démarrage, les associations sont précieuses pour la formalisation des projets, la connaissance des acteurs mobilisables, la recherche de financement et la construction des dossiers de financement. »

La mise en relation sur le terrain

L'association, par son ancrage territorial et ses interactions multiples, peut accompagner l'entreprise lors de visites et rencontres avec les collectivités, les acteurs économiques (bureaux d'études locaux, transformateurs, fournisseurs, distributeurs…) et la société civile.

« Cette mise en relation a facilité les autorisations et l'implantation locale de l'activité. » (Abucam)

« En facilitant l'acceptation par les autorités et acteurs locaux, l'association a aidé l'entreprise à ne pas se faire promener. » (Hacsé)

« Des ONG françaises ont testé notre produit sur le terrain et ont fait le lien avec les ONG locales. » (Fonto de Vivo)

« L'ouverture hors Europe ne se serait pas faite sans l'intermédiaire de l'association, de ses relations et sa connaissance du pays. Plus qu'une simple mise en contact, elle a apporté une qualité de concertation. » (Talpa)

Les études et la veille sur les marchés

Par sa connaissance des acteurs et des populations locales, l'association peut contribuer à des études de faisabilité ou des études de marché.

« La concertation avec des ONG nationales a nourri la définition des caractéristiques du produit et continue à alimenter la réflexion sur son adaptation et sur l'élargissement de notre catalogue. » (Fonto de Vivo)

« Pour Edenmap, les associations ont éclairé la méthode de mise en œuvre de la solution d'adressage. »

« Dans le cadre de l'étude sur les macro-déchets de la lagune d'Abidjan menée par SCE et S3D, l'association Eau et Vie a contribué à l'étude dans le bidonville où est implantée sa propre activité. »

L'appui administratif et logistique

Les associations mettent au service du projet leur connaissance des financeurs :

« Les associations savent gérer le rapport avec le bailleur de fonds, le suivi administratif du projet et son volume décourageant. » (Hacsé)

Elles apportent également un appui administratif et logistique et maintes solutions pratiques (hébergement, transport, interprétariat…).

L'appui à l'appropriation locale

Les associations peuvent mobiliser des compétences de formation pour renforcer les capacités des structures et communautés et faciliter l'appropriation pérenne des projets par les bénéficiaires et l'écosystème local.

« Les ONG partenaires de Fonto de Vivo déploient des programmes de prévention, et sont formées à l'utilisation et la maintenance du matériel. »

« L'association Eau et Vie accompagne la création d'associations locales chargées des formations à l'hygiène et du renforcement des communautés, et la création d'entreprises sociales locales qui assurent les services de distribution d'eau, de collecte des déchets et d'assainissement. »

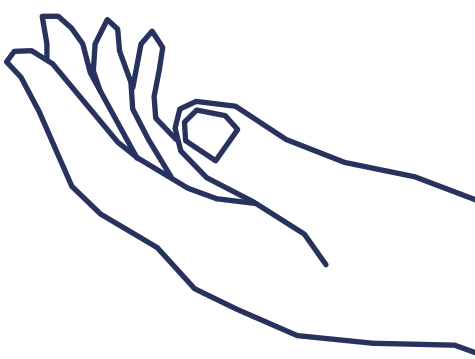

PRATIQUES INSPIRANTES *suite*

L'appui à la responsabilité sociétale de l'entreprise

En parallèle de l'implantation ou l'intervention d'une entreprise française au Sud, les associations peuvent être sollicitées pour mettre en œuvre des actions en faveur du développement local et d'une création de valeur partagée.

« Pour la prolongation du métro de Manille par Alstom, Eau et vie contribue à l'amélioration de l'accès à l'eau dans les bidonvilles autour du chantier »

L'appui à la responsabilité sociétale de l'entreprise exportatrice peut aussi passer par le suivi et l'évaluation de projet, la mesure d'impact social, ainsi que par la sensibilisation à l'impact des décisions prises ici sur le développement là-bas (ainsi, l'étude de Coopération Atlantique Guinée 44 sur la filière lait en Afrique de l'Ouest).

Quand l'association est cliente de l'entreprise

L'association elle-même peut être cliente de produits et services venant de France pour répondre aux besoins essentiels des populations : accès à l'eau, à l'électricité, matériel médical...
Dans le cas de l'entreprise le Relais qui fournit du textile en réemploi, c'est Caritas qui finalise le tri en réemploi et revend au Sud.
Pour les bureaux d'étude Fonto de Vivo et Hacsé, les ONG peuvent être clientes de leur expertise, ou partenaires dans le cadre de consortiums.

PRATIQUES INSPIRANTES pour l'import vers la France

À l'import, lorsqu'une entreprise française distribue des produits du Sud, les associations contribuent à la sécurisation de l'approvisionnement, y compris d'un point de vue éthique.

Partenariats étudiés

Entreprise // Association		
INGRÉDIENT D'AFRIQUE	KANYA DONSÉ FANYI	commercialisation de produits alimentaires africains
COOPÉRATIVE LES SALINES DE GUÉRANDE	UNIVERSEL	développement de la gamme Paludiers du monde
N'GO SHOES	SAO BIEN	commerce équitable de baskets / soutien à la construction d'écoles au Vietnam
TERRENA	AFDI	développement d'une filière de production de soja bio au Burkina Faso

L'appui et formation pour le renforcement de filières

Les associations de solidarité internationale peuvent aider un acteur du Sud à mettre en place des processus de production, de gestion et de gouvernance assurant à son partenaire du Nord l'éthique et la qualité des biens et services fournis.

« L'association Kanya Donse Fanyi contribue à la professionnalisation des femmes pour la transformation des aliments locaux, via son unité de production et son soutien au développement d'activités agroalimentaires. » (Ingrédient d'Afrique)

« Univers-Sel a aidé à la définition de méthodes de production facilement appropriables au Sénégal et non dévastatrices de l'environnement, à l'organisation du stockage et la gouvernance. » (la coopérative Les Salines de Guérande)

L'appui à la commercialisation

L'association peut accompagner les partenaires sur le volet transports, normes, assurances, douanes…

« Pour la mise en place de la filière soja bio de la coopérative burkinabé COBSAC, distribuée par Terrena, l'Afdi a défriché et sécurisé la certification Ecocert, et tout le volet logistique à l'export. »

L'appui à la responsabilité sociétale des entreprises

Dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociétale, une entreprise qui distribue des produits du Sud peut recourir à l'expertise d'une association pour sécuriser sa démarche d'achats responsables : en sélectionnant des fournisseurs, mais aussi en mesurant l'impact économique et social des achats effectués chez un partenaire du Sud. Ainsi l'Afdi a évalué les conditions de production et vérifié l'application de tarifs d'achats équitables dans le cadre de son partenariat avec Terrena, importatrice de produits du Burkina Faso.

L'association pourra aussi contribuer à l'élaboration d'un code de conduite et à la définition d'indicateurs d'achats responsables.

L'impact local de l'entreprise peut également dépasser la filière productive et s'inscrire dans une démarche plus large de développement humain.

« Outre la valorisation du savoir-faire traditionnel des artisans de l'ethnie minoritaire des Thaï blancs, N'go Shoes contribue au développement du Vietnam en soutenant l'association Sao Bien, qui construit des écoles dans les provinces les plus marginalisées du pays. »

Les associations peuvent venir en appui à la responsabilité sociétale des entreprises en sensibilisant aux impacts (économiques, environnementaux, sociaux) des importations Sud / Nord, en mesurant ces impacts au Sud, mais aussi en portant et suivant des actions en faveur du développement local et d'une création de valeur partagée.

DES **PARTENARIATS** À **IMPACTS POSITIFS**

UN PARTENARIAT MULTI-ACTEURS PROFITE À TOUTES LES PARTIES. SANS EXHAUSTIVITÉ, VOICI QUELQUES-UNS DES IMPACTS POSITIFS MIS EN VALEUR PAR LES ACTEURS INTERVIEWÉS.

Impacts dans les pays du Sud

Le partenariat développé, quelle que soit sa nature, doit contribuer au développement économique, social, environnemental des acteurs et du territoire au Sud bref être inclusif. Les partenariats étudiés en Pays de la Loire contribuent majoritairement à :

- la sécurisation du revenu des producteurs locaux
- le renforcement de filière générant d'autres partenariats en cascade. C'est le cas de la COBSAC, partenaire burkinabé d'Afdi et de Terrena.
- la valorisation de savoir-faire traditionnels et l'acquisition de compétences, par exemple pour les paludiers sénégalais et cambodgiens partenaires d'Univers-Sel.
- la création d'emploi pour N'go Shoes, Ingrédient d'Afrique…
- l'accès à des services essentiels, pour les partenariats impliquant Fonto de Vivo et Hacsé.
- l'appropriation de bonnes pratiques permettant notamment la préservation de l'environnement, pour les partenariats impliquant Atmoterra, SCE, Talpa…

Impacts sur les associations

Pour les associations de solidarité internationale en Pays de la Loire, les bénéfices des partenariats multi-acteurs étudiés sont :

- l'amplification de leur capacité opérationnelle pour la réalisation de leur mission humanitaire et / ou de développement, par exemple pour Kanya Donsé Fanyi
- la sécurisation ou l'évolution de leur modèle économique, le renforcement de compétences dans la gestion économique et budgétaire : Sao Bien
- le développement de nouvelles compétences, ainsi la maîtrise de la labellisation Ecocert par l'Afdi
- le renforcement de leur légitimité et un effet d'entraînement auprès d'autres acteurs économiques (Eau et Vie).

Impacts sur les entreprises en France

Pour les entreprises interviewées, les bénéfices des partenariats multi-acteurs sont :

- des retombées commerciales : avec la marque Paludiers du Monde, la coopérative Les Salines de Guérande a diversifié sa gamme et renforcé sa présence commerciale ; Fonto de Vivo a gagné en notoriété.
- la sécurisation éthique et / ou qualitative de la production pour Terrena, Ingrédient d'Afrique, N'go Shoes.
- le déploiement vers de nouvelles zones d'intervention, ainsi l'ouverture de Talpa hors Europe grâce à l'Association dompierroise d'échanges internationaux.
- l'accès à des dispositifs de financements pour des projets en consortium, comme Fonto de Vivo en Amérique du Sud.

L'atteinte des résultats attendus dans le cadre du partenariat peut déboucher sur une réflexion sur la pérennisation, l'amplification ou la duplication de l'expérience sur d'autres territoires et produits, ainsi que sur une consolidation du partenariat. Ainsi Terrena, Afdi et la COBSAC vont amplifier les échanges de pratiques et explorer de nouvelles pistes de partenariat autour d'autres produits.

MÉTHODOLOGIE ET REMERCIEMENTS

En octobre 2020, Pays de la Loire Coopération internationale a entamé une démarche de mobilisation des différents collèges d'acteurs de son réseau. Centrée dans un premier temps sur les acteurs économiques, cette démarche globale inclut aussi le secteur public et le monde de la recherche, dont l'engagement dans des partenariats de coopération internationale a toute sa pertinence.

La démarche de mobilisation des acteurs économiques (entreprises et chambres consulaires) a été animée par le cabinet Rscop-l'Ouvre Boîtes 44. Elle comprenait une enquête par questionnaire auprès de 34 entreprises, 5 entretiens avec des têtes de réseaux régionales et 20 entretiens avec des entreprises et une association. Ces témoignages sont venus alimenter l'état des lieux des dynamiques d'engagement des acteurs économiques, dressé au cours d'ateliers rassemblant une quinzaine de membres du réseau, issus de ses quatre collèges. Les retours des témoins ont aussi permis la réflexion sur l'offre du réseau facilitant l'émergence de tels partenariats. Les pratiques inspirantes présentées dans ce guide ont été recueillies au cours de cette démarche.

Cette étude et ce guide ont été réalisés avec le soutien financier de :

Nous remercions chaleureusement toutes les structures et personnes qui y ont contribué :

Les structures impliquées dans le comité de pilotage et le groupe de travail

- acteurs économiques : la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire et son Club Export international Ouest Club, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale d'agriculture, Benoo Energie
- associations : Guinée 44, AFDI, Trans-Mad'Développement, la Maison des citoyens du monde, Essentiel, Univers-Sel
- collectivités : le Conseil régional des Pays de la Loire, Angers Loire Métropole
- établissements d'enseignement : Nantes Terre Atlantique

Les structures interviewées

- têtes de réseaux : U2P, Dirigeants responsables de l'Ouest, Confédération des petites et moyennes entreprises, Atlansun, Vegepolys
- entreprises et associations : Charier, Libre Energie, Edenmap, Fonto de Vivo, Gruau, Alegina, Abeko, Abucam, Atmoterra, Azim Consulting, Garage Bréthomé, Hacsé, Idea transport, Le Relais, Ingrédient d'Afrique, N'go Shoes, Talpa, Terrena, la coopérative Les Salines de Guérande et l'association Eau et Vie.

UN **RÉSEAU** QUI **FACILITE** L'ÉMERGENCE DE **PARTENARIATS** MULTI-ACTEURS

Pour lever les freins que rencontrent encore les potentiels partenaires d'un projet de coopération internationale, Pays de la Loire Coopération Internationale a développé une offre de soutien à l'amorçage et au déroulement de projets.

La mise en réseau des acteurs de la coopération internationale

Créé en 2018, le réseau régional multi-acteurs Pays de la Loire Coopération Internationale rassemble les acteurs ligériens de la coopération internationale : collectivités territoriales, associations, établissements d'enseignement et de recherche, acteurs économiques. Ces acteurs et leurs dynamiques d'engagement sur le territoire sont mises en évidence dans l'annuaire des acteurs et la cartographie des projets, disponibles sur le site www.paysdelaloire-cooperation-internationale.org.

La dynamisation des échanges : mettre les acteurs en situation de coopération

Le réseau organise des évènements et rencontres, et mobilise notamment des groupes de travail autour d'une thématique ou d'une zone d'intervention donnée. Ces groupes constituent une opportunité de connaître les autres acteurs du territoire, de renforcer son expertise et de commencer à coopérer.
Une bourse aux partenariats est disponible en ligne. Elle donne une visibilité aux offres et aux recherches de partenaires.

L'accompagnement au montage de projets multi-acteurs

De manière collective, sous forme de cycles de formation, ou par un appui individualisé, le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale peut accompagner les partenaires ou potentiels partenaires d'un projet à toutes les étapes :

- élaborer sa logique d'intervention et réaliser un diagnostic initial
- rechercher des partenaires
- financer son projet
- définir des indicateurs de suivi et évaluation
- résoudre une difficulté dans l'élaboration ou le déroulement du projet

>>>

>>>

Le réseau propose aussi ses ressources en ligne sur :

- la mobilité internationale
- les dispositifs de sensibilisation au développement durable en Pays de la Loire (grand public, scolaires, apprentis, salariés, dirigeants…)
- les financements

www.paysdelaloire-cooperation-internationale.org.
Email : contact@paysdelaloire-cooperation-internationale.org
Téléphone : 02 41 35 93 00

PAYS DE LA LOIRE
COOPÉRATION
INTERNATIONALE